

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGENT VERIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS



## RECRUTEMENT

- Élèves âgés d'au moins 16 ans
- En décrochage scolaire ou réorientation

**Un contact préalable avec le lycée est indispensable.**

**DUREE DE LA FORMATION : 1 an**

## ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- conseiller sur l'achat, l'installation et l'utilisation des appareils extincteurs d'incendie en fonction des besoins exprimés par la clientèle ;
- installer et mettre en service les appareils extincteurs d'incendie ;
- procéder aux vérifications techniques et à l'entretien des appareils extincteurs d'incendie dans le cadre d'une maintenance préventive ;
- remettre en état les appareils extincteurs dans le cadre d'une maintenance corrective

## POURSUITE D'ETUDES

Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel.

## DEBOUCHES

L'insertion dans la vie active est possible en tant qu'agent vérificateur d'extincteurs, installateur-vérificateur d'extincteurs ou technicien vérificateur d'extincteur.

## MATIERES

Enseignement professionnel  
Période obligatoire de 8 semaines de Formation en Milieu Professionnel  
Français, Histoire, Géographie, Éducation civique  
Langue vivante (anglais)  
Mathématiques, Sciences  
Arts appliqués  
Éducation Physique et Sportive  
Prévention Santé Environnement

## CONTACTS

**Lycée Les Huisselets**  
8 avenue du Maréchal de  
Lattre de Tassigny  
25200 Montbéliard  
03.81.99.31.00 03.81.99.31.13  
info@leshuisselets.com  
@ www.leshuisselets.com